



Opération de déminage ce 9 novembre

Mis en ligne le **mercredi 08 novembre 2017**

Dans le cadre d'une opération de déminage, a été pris un arrêté d'interdiction d'accès au domaine public maritime, de baignade et de pratique d'activités nautiques et subaquatiques.

Cet arrêté d'interdiction d'accès au domaine public maritime, de baignade et de pratique d'activités nautiques et subaquatiques s'applique ce jeudi 9 novembre de 12h à 17h, de la plage de Sainte-Anne du Portzic jusqu'à la jetée du port militaire et dans la bande littorale des 300 mètres comprise entre ces deux sites.

L'arrêté sera affiché en mairie et à proximité des plages de Saint-Anne du Portzic, de la Maison Blanche et des Quatre Pompes.



- Facebook
- Twitter
- E-Mail
- Viadeo
- LinkedIn
- Pinterest



RETOUR À LA LISTE



Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h

Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Samedi de 8h30 à 12h30

